

# L'écopâturage en viticulture

Historiquement, le pastoralisme était largement répandu dans les vignobles pour le désherbage et la fertilisation. L'usage des herbicides et des engrais a remplacé peu à peu les troupeaux. L'environnement et la santé redevenant prépondérants dans le choix des pratiques, les projets de pâturage des vignes se multiplient.

## Intérêts pour les viticulteurs

- Contrôler le couvert herbacé
- Retarder et réduire les passages d'engins agricoles
- Faciliter la gestion du cavaillon, des surfaces difficiles d'accès
- Limiter le tassement du sol
- Réduire la production de gaz à effet de serre
- Améliorer la fertilité des sols
- Impacts sociétaux et touristiques positifs
- Participer à la lutte contre les incendies

## Intérêts pour les éleveurs

- Mise à disposition d'une herbe d'hiver de bonne qualité
- Diversifier les ressources fourragères
- Réduire la fréquence d'utilisation du lieu de fourrage
- Economiser le stock fourrager disponible
- Faible risque parasitaire pour le troupeau car les parcelles de vignes on été peu ou pas pâturées auparavant





## Quand ?

Il est possible d'accueillir les moutons dans les vignes de la **fin des vendanges jusqu'au débourrement** puis de la **fin des floraisons à la véraison**. Pour éviter la sélection de poacées, les ovins doivent être introduits dans la parcelle lorsque l'herbe est haute.

	Janvier Repos végétatif	Débourrement	Juin Floraison	Véraison	Vendanges	Décembre Repos végétatif
Pâturage		×		×		
Effeillage		×		×		×

**En cas de grosses pluies**, le pâturage est à éviter à cause des risques de tassement du sol et de dégradation du couvert végétal. Des zones de replis peuvent être identifiées en prévision de ces conditions. Les risques liés au piétinement diffèrent suivant les types de sols : les sols secs, caillouteux et perméables étant moins sensibles que des sols argileux ou très limoneux. En condition de ressuyage, l'écopâturage n'entraîne pas de tassement supplémentaire des sols.

## Dans quelles parcelles ?

- Toutes les parcelles ne sont pas adaptées au pâturage. Eviter les jeunes vignes ou les parcelles avec beaucoup de complants.
- Les zones stressantes telles que les zones résidentielles avec des chiens, les zones à fort trafic ou les zones avec ombrage insuffisant doivent être évitées.
- Les ovins sont sensibles à des infections des pieds pouvant être favorisées par la présence de cailloux et d'humidité.

## Comment ?

**Le troupeau peut être gardé ou parqué.**

- Le **gardienage** est utile lorsque les parcelles sont petites, qu'il y a trop d'herbe ou au contraire trop peu avec un risque de dégâts sur la vigne accru.
- **La pose d'un parc** permet d'augmenter le temps de pâturage et de contraindre les bêtes à manger également les espèces végétales qu'elles ne consomment pas en premier.
- Les filets mobiles sont plus fragiles que des clôtures fixes. Des dégâts peuvent être occasionnés si les animaux s'échappent hors des zones souhaitées.

### Quelle taille et composition du troupeau ?

Un troupeau d'au **moins 20 moutons** est nécessaire pour conserver un « **comportement de troupeau** » avec un meneur. Les **rares les plus calmes** sont à privilégier et les jeunes à éviter pour prévenir les dégâts. Les moutons d'Ouessant, qui ne se dressent pas sur leurs pattes et les moutons de Shropshire et Southdown sont souvent choisis pour leur petite taille.

### Temps de pâturage

Le projet Brebis\_Link calcul un temps de pâturage différent en fonction des types de sol.

Pour un troupeau de 70 brebis sur 1 ha de vigne, le pâturage pourra se faire 2 fois pendant 5 jours sur sol profond et inter-rang 2m, alors qu'un pâturage de 2 fois 2 jours sera possible sur une parcelle d'1m d'inter-rang et un sol peu profond.

### Questions sanitaires

Les moutons sont sujets aux parasites externes, il est préférable de prendre des moutons récemment épouillés ou trempés, afin de réduire le taux de frottements aux ceps et au matériel. Il faut être vigilant quant à la présence de plantes ou fruits toxiques pour les moutons (Glands, Millepertuis, Digitale pourpre...)

La liste est disponible ici : <https://teara.govt.nz/en/diseases-of-sheep-cattle-and-deer/page-3>

### Travaux viticoles et écopâturage : comment concilier les deux ?

**Les intrants :** le **délai de réentrée (DRE)** dans la parcelle après un traitement doit être pris en compte pour les moutons afin de réduire le **risque d'intoxication**. L'effet de la majorité des produits phytosanitaires utilisés dans les vignes n'est pas connu. Dans le cas du cuivre, la molécule s'accumule dans le foie et peut être libérée brutalement lors d'un stress et causer la mort de l'ovin. Un traitement au molybdène pendant une période prolongée peut freiner l'absorption du cuivre.

La **fertilisation organique** avec des fumiers ou granulés non enfouis peut déranger les brebis s'ils sont épanchés à l'automne, avant le pâturage (Malzac, 2016). Il est possible de fertiliser au printemps pour laisser le temps pour la dégradation avant le passage des brebis.

**Le travail du sol :** il restreint la surface de pâture disponible et retarde l'arrivée des troupeaux s'il est effectué juste après les vendanges (Malzac, 2016). Cela peut entraîner la sélection d'espèces rudérales non consommées par le troupeau. Éleveurs et viticulteurs peuvent s'organiser de telle façon que le labour soit fait après le passage du troupeau.

**Le palissage et les systèmes d'irrigation :** dans les vignes palissées avec des fils trop bas, les moutons peuvent être gênés pour se déplacer entre les rangs. La hauteur optimale du fil le plus bas est de 60 cm. Concernant les vignes irriguées, il est préférable d'accrocher le tuyau d'arrosage à au moins 60 cm au-dessus du sol et les asperseurs à 40 cm afin de limiter la dégradation du matériel (CA du Gard, 2017).

Dans le cas d'un parage, afin **d'éviter une pression de pâturage hétérogène** il est recommandé de :

- Intégrer les tournières afin de faciliter la répartition des ovins dans les rangs
- Ne pas faire de parc trop grand
- Ne pas construire de parc avec une végétation trop hétérogène
- Parquer les différents cépages séparément (pour de l'effeuillage)
- Bien disperser les points d'eau
- Les chiens de bergers ne sont pas conseillés pour garder les troupeaux dans une parcelle de vigne puisque les mouvements brusques du troupeau peuvent engendrer des dégâts sur la vigne.

## Zoom technique

L'herbe pâturée est l'aliment le moins cher, mais il est nécessaire de prendre en compte quelques indicateurs techniques.

Le pâturage au bon stade est une source de qualité nutritive. Il est primordial d'avoir un enherbement des vignes suffisant et de rentrer les animaux avec une bonne hauteur d'herbe : soit entre 7 cm au minimum et 20 cm au maximum. Au-delà de 20 cm de hauteur d'épis, le troupeau peut refuser le pâturage.

### Le semis du couvert

Afin d'obtenir une bonne qualité d'herbe avec un mélange d'espèces pérennes et annuelles, il est intéressant de pratiquer l'enherbement permanent. Toutefois, il est possible de semer dans les inter rangs un mélange d'espèces végétales choisies pour leurs différents systèmes racinaires (structuration du sol, présence de nodosité, matière organique...), tout en fournissant aux brebis davantage de ressources pour appuyer la fertilisation.

En revanche, l'écopâturage est incompatible avec la méthode MERCI qui permet d'estimer les quantités d'azote, phosphore et potasse disponibles pour la vigne après destruction de l'engrais vert et la pratique du roulage dont l'objectif est de maintenir l'humidité du sol via le mulch.

### Pourquoi éviter le surpâturage ?

- il dégrade le couvert et empêche une bonne repousse des graminées ;
- le troupeau se lasse et ne consomme plus le couvert et est tenté de goûter les bois ;
- il participe au tassement et aux risques d'érosions ;
- il augmente le risque d'infestations parasitaires pour les brebis si elles raclent trop le couvert végétal (CA du Gard, 2017).

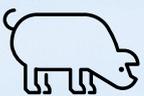
### Zoom : technique d'effeuillage ?

Le troupeau doit faire l'objet d'une attention particulière lors de l'effeuillage car quelques heures peuvent faire la différence entre un effeuillage correct et une parcelle sur-effeuillée.

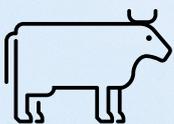
Les moutons ont tendance à préférer les cépages à larges feuilles mais cela dépend des races. En Alsace, le riesling semble être délaissé par les Shropshire.

### Autres types d'écopâturage :

Le pâturage est le plus souvent effectué par des ovins mais il existe d'autres animaux pouvant rendre service dans les parcelles. Voici quelques exemples d'expériences de terrain.



**les cochons :** peuvent permettre d'éliminer certaines plantes à rhizomes comme le chiendent en réalisant un travail du sol superficiel. Il est possible de mettre 5 à 6 cochons par hectare, ainsi que des mères avec leurs petits.



**les vaches :** la bouse de vache présente des intérêts pour la fertilisation et la vie du sol. La sélection de la race est importante.



**les poules ou autres animaux à plumes :** se nourrissent des gastéropodes. Les risques de dégâts sur la vigne sont faibles (sauf après véraison) mais des soucis de prédation par les animaux sauvages existent.



© Lucie Pierre - Bio Grand Est

### Réglementation du pastoralisme

Aux yeux de la PAC (politique agricole commune), une parcelle peut être utilisée par seulement un exploitant et n'est déclarable qu'une fois. Lorsque les brebis pâturent des surfaces non déclarées sur le RPG, il est obligatoire de le notifier dans sa déclaration. Les communes et lieux dits sur lesquels le troupeau est présent doivent être renseignés dans la rubrique qui concerne l'aide ovine. Un contrôleur doit pouvoir identifier la localisation du troupeau. Il est donc demandé au berger de connaître l'exploitation d'accueil au moment de la déclaration (avril-mai). Une demande de mise en place d'une clôture sur un espace appartenant à la mairie doit être faite.

Suite à la dégradation des clôtures, il peut arriver que les troupeaux s'échappent et fassent quelques dégâts dans des parcelles voisines. Dans ce cas, l'éleveur peut être couvert par une assurance responsabilité civile (CA du Gard, 2017).

### Lien viticulteur / éleveur

La plupart du temps un accord verbal est fait mais une convention de pâturage qui permet de fixer un ensemble de règles visant à garantir à l'éleveur une surface et un temps de pâturage ainsi que le respect du travail du viticulteur peut être rédigée. Il n'existe pas de règle pour le prix de cet arrangement.

Une mise en relation entre éleveurs et viticulteurs bios peut être réalisée par Bio en Grand Est et notamment par la plateforme Agribiolien.

### Zoom Economique ?

Pour l'éleveur, le pâturage des vignes peut représenter jusqu'à un quart de la ration annuelle et diversifie les fourrages. Cela permet donc une baisse des charges directes d'alimentation. Pour un mois de pâturage, l'éleveur estime une économie de 22 500 kg de foin.



<http://www.agriliens.fr/index.php/les-fiches-experiences/view/58-paturer-pour-moins-desherber/>

L'augmentation de la main d'œuvre liée au recours au gardiennage est à souligner.

Pour le viticulteur, le gain de temps de travail et l'économie de carburant (1 à 2 passages en moins) est important.

Avantages sociétaux : une telle synergie permet de dynamiser les deux filières. Elle permet aussi de donner une image appréciée des consommateurs.

## ● Domaine Charles Muller et fils



“En 2021, la pression mildiou a été inédite en Alsace et nous avons utilisé largement plus de cuivre que d’habitude (2,9kg de Cu/ha) alors je n’ai pas osé mettre les moutons dans les parcelles cette année-là. D’habitude, les bêtes sont mises dans les vignes pour **l’effeuillage et le pâturage** dès que le palissage est solide (fin juin) jusqu’au tout début de la véraison où les raisins deviennent appétents pour les moutons. L’éleveur met 150 moutons à l’hectare dans un enclos qu’il déplace tous les 3 jours. Le but est de densifier les animaux pour obtenir un travail régulier. Ils effeuillent des deux côtés des rangs mais l’avantage est que les bêtes mangent les plantes envahissantes (liseron et amarante) et nous font gagner du temps pour l’effeuillage et la tonte.”

*Nathan Muller, Traenheim*



## Un projet multipartenaire



## Cofinancé par



[agroecologie-rhin.eu/vinbiodiv](http://agroecologie-rhin.eu/vinbiodiv)



● Bio en Grand Est ●

© Lucie Pierre - Bio Grand Est

